

Monsieur le Président,

La politique d'austérité et le pacte de responsabilité imposés par le gouvernement montrent leur inefficacité. Le chômage ne cesse d'augmenter, le patronat continue d'exiger de nouvelles atteintes au code du travail et le gouvernement s'obstine à accentuer les coupes claires dans les budgets publics au point de compromettre le niveau de l'investissement public. Pour Force Ouvrière « cette politique est dangereuse socialement, économiquement et démocratiquement ».

Aux Finances Publiques, la Réforme territoriale aura un impact destructeur alors que les ministres le qualifient de marginal. En effet, utilisant cette opportunité, la Direction Générale suit la feuille de route ministérielle de réduction du maillage territorial du réseau. Le Syndicat F.O.-DGFIP affirme que l'ensemble des projets en cours équivaut à un plan social sans précédent et que les suppressions d'emplois induites vont générer inévitablement des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées. Toutes les structures sont concernées (SIP, SIE, SPF, Trésoreries mixtes et spécialisées, directions...) quelles que soient leurs tailles. Il s'agit de créer des entités administratives démesurées, dans le seul but de continuer à supprimer des emplois au mépris des besoins de l'utilisateur, des missions et des conditions de travail des agents.

L'ordre du jour de ce CTL confirme bien que le département de la Charente-Maritime s'inscrit dans ce schéma, que nous ne pouvons pas bien entendu approuver.

Que dire de l'absence de communication de la direction à propos de la fusion des régions et de son impact sur notre réseau ?

Que dire aussi de cette note de service du 14 août dernier, qui informe le réseau de précisions relatives au temps de travail des agents affectés dans les équipes départementales de renfort ? Sous prétexte d'harmonisation, cette note remet en cause, sans discussion préalable aucune, des dispositions négociées dans le passé.

Pour F.O –DGFIP, cette manière de procéder n'est pas acceptable. En effet, les arguments utilisés, s'ils font référence au fait que les EMR et EDRA sont désormais unifiés, méconnaissent les particularités du réseau comptaible en milieu rural et notamment les difficultés à rejoindre le poste d'intervention dans certaines zones. En outre, la Direction Générale précise que la note DGCP n°2007-05-8016 du 6 juillet 2007 qui prévoyait des compensations liées au temps de trajet serait caduque depuis la fusion.

F.O –DGFIP fait remarquer que d'autres dispositions dont les supports sont également du point de vue de la Direction Générale caducs, sont toujours appliquées sans que pour autant cela pose de problèmes.

Cette note remet aussi en cause la possibilité pour les membres des équipes de renfort de choisir la typologie du forfait. Le maintien de cette disposition avait pourtant fait l'objet de discussion et figurait dans la circulaire de mars 2010, postérieure à la fusion. C'est pourquoi F.O-DGFIP conteste cette note de service sur la forme et sur le fond. En effet, publier de telles dispositions, sans discussion et de surcroît le 14 août au beau milieu de la période estivale ne constitue pas, loin s'en faut, une pratique acceptable en termes de dialogue social. De plus, les remises en cause d'acquis durement négociés dans le passé, tendent à devenir habituelles dans chaque procédure d'harmonisation.

F.O-DGFIP demande donc de rapporter cette note de service et d'engager avec les organisations syndicales de véritables discussions sur tous les points évoqués.

Concernant, la mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP, nous tenons tout d'abord à rappeler que Force Ouvrière, dans la plus

pure tradition ouvrière, a toujours marqué son attachement à l'apprentissage, nécessaire à la transmission intergénérationnelle des savoirs techniques. Le chômage des jeunes est une question primordiale pour notre société et une préoccupation essentielle pour notre organisation syndicale. Mais ces projets, mis en place à la hâte, ne s'inscrivent pas dans une véritable politique d'insertion des jeunes dans le monde du travail. Le recrutement des apprentis à la DGFIP se faisant au niveau du bac +2, on peut donc se dire que ces jeunes auraient intérêt à passer directement les concours plutôt que de faire un apprentissage sous-rémunéré. Et s'agissant des maîtres d'apprentissage: la situation des services laisse aujourd'hui peu de possibilité de dégager le temps nécessaire à l'exercice d'une telle responsabilité. Il est bien évident que nous n'admettrons pas que, au prétexte de contrat d'apprentissage, l'administration recrute des jeunes pour pallier les carences en effectifs des services et en les sous-rémunérant.

Dans ce contexte de rentrée morose socialement, le syndicat FO DGFIP alerte les personnels et la Direction sur la gravité des réformes en cours pour l'avenir de nos missions et des services. FO DGFIP affirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité.

L'heure est à la résistance pour bloquer ces plans destructeurs et faire aboutir nos légitimes revendications, à savoir:

- l'arrêt de cette politique d'austérité
- l'arrêt du démantèlement de nos services
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice